

**DÉVELOPPÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU  
12 septembre 2023**

- **ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

**1. Interpellation citoyenne - M. Etienne POELAERT - Eclairage public**

Le Conseil communal prend acte de l'interpellation citoyenne formulée par M. Etienne POELAERT concernant l'éclairage public et de la réponse y apportée par le Collège communal.

**2. Procès-verbal de la séance du 25 juillet 2023**

Approuve le procès-verbal de la séance du 25 juillet 2023.

**3. Informations relatives à la rentrée scolaire 2023**

Ce point est présenté par M. le Bourgmestre.

**4. Comptes annuels 2022 - Décision Tutelle information**

Le Conseil communal prend acte de l'arrêté du Ministre des pouvoirs locaux relatif au compte 2022 de la Commune d'Assesse.

**5. Fabrique d'Eglise du Sacré-Coeur de Courrière (Trieu) - Compte 2022 - Réformation**

En vertu du Décret du 13 mars 2014 portant sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel et du culte reconnus, le Conseil est chargé d'approuver le compte 2022 de la fabrique d'Eglise du Sacré-Coeur de Trieu-Courrière tel que repris ci-après :

<b>Recettes totales</b>	<b>125.349,17 €</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>125.486,95 €</b>
<b>Résultat comptable</b>	<b>- 137,78 €</b>

**6. Fabrique d'Eglise Saint-Martin d'Assesse - Modification budgétaire 2023**

Il est proposé au Conseil communal d'approuver la modification budgétaire n° 1 de 2023 de la fabrique d'église Saint-Martin d'Assesse.

**7. ASSESE - CRUPET - ENTRETIEN DES VOIRIES COMMUNALES 2023 - Approbation des conditions, du mode de passation et du montant estimé**

Le présent marché public vise les travaux d'entretien de voirie des rues suivantes (réseau III) :

ASSESE : rues Jaumain, Saint-Roch, du Ruisseau et du Pourrain.

CRUPET : rues Haute et Basse.

La liste non exhaustive des travaux à exécuter sont de l'ordre de :

- la démolition de pavés en pierre naturelle et en béton

- le fraisage en recherche de revêtement en hydrocarboné

- la réparation localisée de revêtement en hydrocarboné en sous-couche
- la pose d'un MBCF

- la mise à niveau d'éléments localisés type trappillons, bouches à clé, BI

Le montant estimé de ce marché s'élève à 215.030,00 € HTVA et 260.186,30 € TVAC (21%) ;

Il est proposé de passer le marché par procédure négociée directe avec publication préalable et de prévoir la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 421/735-60 (n° de projet 2023-0009), financé par fonds propres.

#### **8. Règlement-redevance pour l'accueil extrascolaire et accueil temps libre - à partir du 28 août 2023 et jusque l'exercice 2025 inclus - Retour de la tutelle**

Le Conseil est invité à prendre acte du retour de la tutelle notifié le 18 juillet 2023 sur le règlement-redevance pour l'accueil extrascolaire et accueil temps libre pris en séance du 27 juin dernier.

#### **9. Charte d'adhésion et convention visant à s'engager en faveur d'un Service Citoyen en Belgique**

Sur proposition du Collège, le Conseil est invité à valider les deux premiers niveaux d'engagement envers le service citoyen à savoir :

- signer la Charte d'adhésion au Service Citoyen, engageant la commune d'Assesse à se mobiliser pour la mise en place progressive d'un Service Citoyen institutionnalisé sur l'ensemble du territoire belge
- mettre en place des actions d'information afin de promouvoir le Service Citoyen au sein de la population de notre commune et, plus particulièrement, auprès des jeunes âgés de 18 à 25 ans

#### **10. Subvention BIODIVERCITE 2023 - Fiches 5 et 7 - Convention visant la mise à disposition à titre précaire d'un terrain**

Afin de pouvoir mettre en œuvre les fiches projets 5 (Eco pâturage à Assesse) et 7 (Plantation de 4 futurs arbres remarquables) proposées dans le cadre de la Subvention BiodiverCité 2023, le Collège sollicite l'approbation par le Conseil de la convention de gestion et mise à disposition à titre précaire d'un terrain.

#### **11. Sentier n°38 - Recours**

Il est proposé au Conseil d'autoriser le Collège à ester en justice en ce dossier si celui-ci devait évoluer défavorablement.